



AVIS AUX MÉDIAS

Le 9 décembre 2009

Le commissaire de l'Enquête publique sur Cornwall fournit des détails sur la présentation au public de son rapport

(Cornwall (Ontario)) Le rapport de l'Enquête publique sur Cornwall sera rendu public le mercredi 15 décembre, à 11 h, a annoncé le commissaire de l'Enquête, Normand Glaude.

La présentation du rapport au public se déroulera à l'hôtel Ramada Inn (salle Simon Fraser), 805, avenue Brookdale, à Cornwall. À 11 heures, le commissaire Glaude prononcera un discours, qui sera suivi par l'affichage du rapport sur le site Web de l'Enquête (www.enquetecornwall.ca).

Des copies papier du rapport sera mises à la disposition du public dès la fin du discours du commissaire. Après la présentation du rapport, des copies pourront être obtenues (jusqu'à épuisement du stock) jusqu'au 18 décembre, dans les locaux de l'Enquête publique sur Cornwall, au 709, rue de la Fabrique, à Cornwall. Après le 18 décembre, des copies papier et sur CD-ROM du Rapport pourront être achetées auprès de Publications Ontario (www.serviceontario.ca/publications).

L'Enquête publique sur Cornwall a été instituée, le 14 avril 2005, par le gouvernement de l'Ontario, en vertu de la *Loi sur les enquêtes publiques*. La Commission, créée à cet effet, a pour mandat de faire enquête et rapport sur les événements liés à des allégations de mauvais traitements infligés à des jeunes gens à Cornwall, en examinant l'intervention du système de justice et d'autres institutions publiques à l'égard de ces allégations. Dans son rapport, le commissaire formulera aussi des recommandations en vue d'améliorer l'intervention institutionnelle en pareilles circonstances. Par ailleurs, le rapport recommandera des processus, services et programmes susceptibles de favoriser la guérison et la réconciliation communautaires à Cornwall.

Remarque : Il y aura une séance d'information à huis clos pour les médias à l'hôtel Ramada Inn, à Cornwall, avant la présentation du rapport au public. Des renseignements sur cette séance d'information à huis clos sont joints en annexe et seront également affichés à la section « Médias » du site Web de l'Enquête.

Renseignements sur la séance d'information à huis clos pour les médias :

La séance d'information à huis clos pour les médias se déroulera de 8 h à 10 h 45 du matin. Ceux qui assistent à la séance d'information devront se conformer aux règles suivantes.

Les participants devront signer un engagement avant de pénétrer dans la salle où la séance d'information à huis clos se tiendra. Les participants devront respecter une interdiction formelle d'utiliser des appareils électroniques pour pouvoir assister à la séance d'information.

La procédure applicable à la séance d'information à huis clos est la suivante :

- Seuls les représentants de médias reconnus pourront assister à la séance d'information à huis clos.
- La séance d'information à huis clos aura lieu dans la salle St. Lawrence East, à l'hôtel Ramada Inn.
- Les médias peuvent envoyer autant de journalistes qu'ils l'estiment nécessaire.
- Les participants à la séance d'information à huis clos seront escortés et supervisés durant la séance d'information, pendant la pause et jusqu'à ce qu'ils prennent leur place en attendant le début du discours du commissaire. Personne ne peut quitter la salle où se tient la séance d'information à huis clos, sauf pour se rendre aux toilettes sous escorte.
- Les participants doivent signer un engagement de ne pas discuter du rapport ou autrement diffuser de l'information sur le rapport à quiconque avant la fin du discours du commissaire, le 15 décembre 2009.
- Les participants doivent déclarer et déposer leurs téléphones cellulaires, appareils Blackberry, assistants numériques personnels, téléavertisseurs, ou autres appareils électroniques. Les appareils déposés auprès du préposé seront retournés à leur propriétaire à la fin de la séance d'information à huis clos. Les ordinateurs portatifs seront autorisés mais leurs cartes de communication sans fil ou tout autre appareil qui permet la transmission d'information sans fil DOIVENT être désactivés.
- Il n'y aura pas d'accès à des téléphones, imprimantes, télécopieurs, scanners ou Internet pendant la séance d'information à huis clos.
- Les participants peuvent prendre des notes à la main qu'ils ont le droit d'emporter à la fin de la séance. Ces notes sont assujetties à l'engagement signé.

Détails sur la présentation du rapport :

- La séance d'information à huis clos s'achèvera à 10 h 45.

- Le discours du commissaire commencera, dans la salle Simon Fraser, à 11 h.
- Tout de suite après le discours, il y aura une séance de questions et réponses avec le personnel de la Commission à l'intention des membres des médias, pendant environ 30 minutes. Seront présents pour répondre aux questions : M^e Peter Engelmann, avocat principal de la Commission, M^e Pierre Dumais, avocat de la Commission, et Colleen Parrish, directrice des politiques, Phase 2.

Il est recommandé aux représentants des médias d'arriver avant 7 h 45, pour que le personnel puisse confirmer leur présence, procéder à l'inscription et coordonner la signature de l'engagement avant le début de la séance d'information à huis clos.

Pour garantir un nombre suffisant de places et d'exemplaires du rapport, les médias sont priés d'informer Joan Weinman, conseillère en relations avec les médias (joanweinman@rogers.com), de leur intention de participer à la séance d'information. Ils devront lui communiquer, dans leur courriel, le nom de leur média et les noms des journalistes qui ont l'intention d'assister, le plus rapidement possible, et au plus tard 24 heures à l'avance.

Renseignements :

Joan Weinman, (613) 294-5679